



9 septembre 2021

Plan de relance : le CNPA signe une Charte d'engagement avec la BPI sur le verdissement et la digitalisation des écoles de conduite

Le CNPA a signé, ce jeudi 9 septembre, avec la BPI, en présence et à l'initiative du Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset, une charte d'engagements en faveur du verdissement et de la digitalisation des écoles de conduite. La charte a été signée par Francis BARTHOLOMÉ, Président du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), Patrice BESSONE, Président du CNPA Éducation et Sécurité Routières et Matthieu HESLOUIN, Directeur digital BPI France. Le CNPA concrétise ici un engagement inédit avec la BPI dans le cadre de France Relance pour accompagner ses entreprises dans leur transition écologique et numérique.

Les 150 000 entreprises des services de l'automobile jouent **un rôle déterminant dans la relance** de notre économie : **elles assurent un maillage équilibré du territoire, sont pourvoyeuses d'emplois très qualifiés et sont déterminées à accélérer leur transformation**, que ce soit sur le plan technologique, écologique et social.

Au cours des derniers mois, **les écoles de conduite ont su démontrer leur capacité à adapter les enseignements** aux circonstances exceptionnelles. Elles sont résolument engagées dans la modernisation de leurs activités, pour répondre **au double défi de la transition énergétique et numérique** : recours au simulateur de conduite pour permettre un accompagnement personnalisé et un suivi de l'apprentissage, recours à la réalité virtuelle pour des mises en situations extrêmes sans danger, cours théoriques en ligne, transition énergétique de la flotte etc.

Avec la signature de cette charte, initiée avec le soutien du Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain Griset, le CNPA concrétise un engagement inédit avec la BPI. Ces engagements réciproques doivent permettre d'accompagner les écoles de conduite dans le renouvellement de leur flotte et d'investir dans des simulateurs de conduite. Parallèlement au soutien de la BPI, les écoles de conduite s'engagent à acquérir des véhicules électriques selon une trajectoire progressive jusqu'en 2025.

Le verdissement des flottes, une priorité pour le CNPA

Le CNPA est investi de longue date en faveur du verdissement du parc des entreprises, pour l'ensemble des métiers des services de l'automobile : au moment de la Loi d'Orientation des Mobilités, ou plus récemment dans le cadre de la Loi Climat et Résilience.

Pour les écoles de conduite, il s'agit d'un véritable enjeu dans la mesure où elles jouent un rôle de prescripteur auprès des élèves en les sensibilisant à l'usage du véhicule électrique dès les premières heures de conduite. Il est en effet essentiel d'accompagner la transformation du parc des auto-écoles, qui est encore majoritairement composé de véhicules diesel ou essence.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

Pour le CNPA, **cette action sur le verdissement de la flotte doit être accompagnée d'un déploiement massif de bornes de recharge**. Le CNPA a d'ailleurs proposé au Gouvernement un plan ambitieux de déploiement de bornes dans les entreprises des services de l'automobile.

La digitalisation des écoles de conduite, un enjeu majeur

Pour répondre aux enjeux d'évolution des métiers de la formation à la conduite et accompagner la relance, les écoles de conduite ont développé et ont recours à des logiciels de gestion performants et ouverts aux élèves, mais également aux simulateurs qui permettent de placer les apprentis conducteurs en situation de conduite virtuelle. Cette innovation technologique fait aujourd'hui partie des équipements incontournables pour permettre aux écoles de conduite d'adapter leur formation au plus près des besoins des élèves, tout en ayant un impact positif sur l'environnement.

Les écoles de conduite n'ont pas attendu la crise pour se transformer, mais il faut désormais permettre à toutes les entreprises de s'engager sur cette voie et de s'équiper. Dans cette optique, **l'ANPER, Association pour la Promotion de l'Éducation Routière, partenaire historique du CNPA, lançait officiellement ce 9 septembre une formation à destination des écoles de conduite pour accélérer leur digitalisation.**

A travers ces actions, le Gouvernement et le CNPA souhaitent souligner l'engagement pris pour répondre à deux enjeux majeurs que sont le verdissement de la flotte et la numérisation des écoles de conduite.

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.